



EXTRAIT N°68/2021 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2021

Date de la
convocation :
Le 21 septembre
2021

Nombre de
conseillers
municipaux
En exercice 33

En début de séance :

Présents 28
Procurations 1
Absents 4
Excusés 0

En cours de Séance :

Présents 26
Procurations 3
Absents 4
Excusés 0

L'an deux mil vingt et un, le vingt-sept du mois de septembre, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans la salle des délibérations de la mairie de Saint Joseph sur convocation, sous la présidence du Maire, M. Yan MONPLAISIR

PRESENTS :

Adjoints : Mme MIEVILLY Eliane, M. CACLIN Laurent, Mme CATHERINE Marie-Lyne, M. CRETINOIR Joël, Mme LAMIN Marie-Josée, M. NAPOLY Raymond, Mme DUBO Corinne, Mme LEGIEL Eliane

Conseillers municipaux : M. BERNABE Cédric, M. ARETO Joseph, M. FERDINAND Thierry, Mme CAVALIER DOURE Sandrine, Mme CARIN Jocelyne, Mme MARLIACY Danielle, Mme DUCADOS Anne-Caroline, Mme MENCE Marielle, M. DELPHIN Laurent M. PALIX Pierre M. ROSELET Jean-Christophe, M. THELESTE Johan Mme RIERNY Sandrine, M. SAINT-HONORE Laurent, Mme FRANCOIS Francine, M. ATHANASE Rémy, M. MARLET Camille, M. MARLET Daniel, Mme OSTALIE MORVILLIER Marie Clarisse.

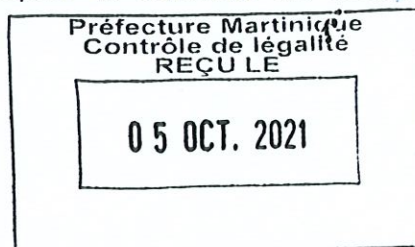
ABSENTS EXCUSES : M. ADELE Claude (procuration à M. MONPLAISIR Yan)

ABSENTS NON EXCUSES : M. ADELAIDE Michel, Mme LARAIERIE Sylvia, Mme BEAUJOLAIS Marie-José, Mme CARDOU Josiane,

ASSISTANTS M. Jean-Claude JEAN (DGS), Mme Valentine CILPA (DGA1), Mme Rose-Aimée DOUARVILLE-BLAISE (Assistante DGS), M. Victor VELAYE (Dirfin), Mme Françoise DORE (DCE), M. Pascal QUIONQUION. (DGA), M. Stéphan GLANIOS

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte à dix-sept heures et trente-cinq minutes et procède à la désignation du secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Raymond NAPOLY pressenti, déclare accepter la fonction de secrétaire de séance qui lui est proposée.



APPEL A PROJETS LABEL ECOLES NUMERIQUES 2020 CONVENTION ET PLAN DE FINANCEMENT

Le maire expose :

"Label Écoles Numériques 2020" a introduit l'idée de pouvoir solliciter une labellisation à partir d'un socle numérique de base (équipement informatique minimum dans une école). Publié en janvier 2020, l'appel à projets a permis de sélectionner 3 433 écoles en décembre 2020 dont 5 écoles DE SAINT-JOSEPH pour lesquelles un projet pédagogique a été retenu. Il s'agit des écoles primaires et élémentaires de Presqu'Ile, DURAND (F. LUC-CAYOL), BOIS DU PARC (V. SCHOELCHER, Belle Etoile (M. EDOUARD) et Bourg (H. MAURICE)

Ces projets de Label Numérique, co-financés par les collectivités et l'Etat, ont pour principaux objectif de :

- favoriser l'acquisition des fondamentaux, des compétences numériques par les élèves, de l'individualisation de la pédagogie,
- rendre possibles l'accompagnement et le soutien des élèves en dehors du temps scolaire et favoriser la relation entre les familles et l'école ;
- mettre en réseau les écoles entre elles et avec le collège du territoire ;
- favoriser le lien entre les apprentissages scolaires et les activités éducatives et/ou périscolaires (contribuer à l'enrichissement des PEDT par exemple) ;
- accompagner une redéfinition éventuelle de l'offre scolaire et éducative du territoire.

Le plan de financement prévisionnel se présente comme suit :

DEPENSES		RESSOURCES		TAUX
Équipements numériques (classe, élève et école)	65 290,00 €	Etat	32 513,00 €	49,80%
Services numériques (ENT, Wifi)		Autofinancement Ville de Saint-Joseph	32 777,00 €	50,20%
TOTAUX	65 290,00 €		65 290,00 €	100%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

D'APPROUVER le plan de financement présenté ci-dessus

D'AUTORISER le Maire à signer la convention bi-partite établie entre la ville et le Rectorat définissant les conditions dans lesquelles seront réalisées les actions menant à bien la réalisation du projet Label Numérique

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Saint-Joseph, 27 septembre 2021

Certifié exécutoire compte
de la transmission
en préfecture
Préfecture de la Martinique
Contrôle de légalité
REÇU LE

05 OCT. 2021



Le Maire

Yan MONPLAISIR